



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 26 octobre 2009
D - 20090550

Aujourd'hui Lundi 26 octobre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Wanda LAURENT, Mme Marie-Claude NOEL,

***Musée des Beaux-Arts. Exposition Hans Seiler. Catalogues.
Conventions de dépôt-vente. Prix de vente. Autorisation.
Signature.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts s'est donné pour objectif de mettre en lumière l'héritage de Roger Bissière et d'André Lhôte, artistes bien représentés dans les collections de la Ville et tous deux originaires de la région, en valorisant le travail d'artistes qui ont pu se réclamer de leur parentèle, sinon de leur influence.

C'est dans cette filiation que s'inscrit l'œuvre du peintre Hans Seiler (1907-1986), qui a suivi les cours de Roger Bissière à l'Académie Ranson à Paris, et c'est dans ce cadre que lui est consacrée une exposition à la Galerie des Beaux Arts du 19 novembre au 28 février 2010.

Une convention avec Madame Katy Drieu-Seiler, la fille du peintre, régit les conditions de cette exposition.

A cette occasion, les Editions Somogy ont édité un catalogue « Hans Seiler et la lumière ». Le Musée des Beaux-Arts proposera cet ouvrage à la vente au prix de 35 euros. Dans un premier temps, 100 exemplaires seront mis en dépôt-vente avec une remise de 25%.

Il est en outre prévu un achat ferme de 30 exemplaires (remise 35 %) pour les dons et échanges.

Une convention a été établie avec les Editions Somogy afin de déterminer les droits et obligations de chaque partie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ces conventions et à appliquer ce tarif.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Convention de dépôt-vente de livres

Entre,
La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du
reçue en préfecture le
Appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

Et :
SOMOGY EDITIONS D'ART, 57 rue de la Roquette, 75011 Paris, représentées par M. Neumann , directeur général,
Appelés ci-après « Editions Somogy »

Préambule :

Le Musée des Beaux Arts de Bordeaux organise une exposition consacrée à Hans Seiler (1907-1986) du 19 novembre 2009 au 28 février 2010, grâce à l'aimable participation de Mme Katy DRIEU-SEILER, sa fille.
Parallèlement, les Editions Somogy ont édité un livre intitulé « Hans Seiler et la lumière », avec Mme Katy Drieu-Seiler.

ARTICLE I : objet de la convention

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts propose aux Editions SOMOGY de faire un dépôt-vente de livres pendant la durée de l'exposition, suivant le détail ci-dessous :
Livre « Hans Seiler et la lumière » :
prix de vente public : 35 euros TTC
dépôt vente : 100 exemplaires, avec une remise de 25 %

ainsi qu'un achat ferme : 30 exemplaires, avec une remise de 35 %
(livraisons franco)

ARTICLE II : modalités

Il est convenu que la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts ne paiera à la fin de l'exposition, que le nombre d'exemplaires réellement vendus.
A la fin de l'exposition, les invendus seront retournés par la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts, et les éditions Somogy factureront suivant le nombre d'exemplaires retournés.

ARTICLE III : réassortiment

Au cas où tous les exemplaires seraient vendus, les éditions Somogy s'engagent à fournir des exemplaires supplémentaires par tranche de 10 exemplaires, suivant les stocks disponibles. Ils s'ajouteront au premier dépôt pour le calcul des sommes dues.

ARTICLE IV : Durée

La présente convention est prévue pour durer jusqu'au retour complet des catalogues et au paiement des sommes dues.
Elle pourra être résiliée, de part et d'autre, par lettre recommandée avec AR, dans un délai de quinze (15) jours.
La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE V : modifications

Toutes les modifications à la présente convention feront l'objet d'un avenant négocié par les deux parties.

ARTICLE VI : litiges

Tous les litiges seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : Election de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :
pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
pour les Editions Somogy, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

Pour les Editions Somogy, M. Neumann, Directeur général	Pour la Ville de Bordeaux, A. Juppé Maire de la Ville de Bordeaux
---	---

Convention

Entre,

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du
reçue en préfecture le
Appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

Et :

Madame Katy Drieu-Seiler, 2 rue de Vouillé, 75015 PARIS

Préambule :

Le Musée des Beaux Arts de Bordeaux organise une exposition consacrée à Hans Seiler (1907-1986) du 19 novembre 2009 au 28 février 2010, grâce à l'aimable participation de Madame Katy Drieu-Seiler, sa fille.

ARTICLE I : objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation de cette exposition.

ARTICLE II : modalités

Madame Katy Drieu-Seiler met un ensemble d'œuvres de Hans Seiler à la disposition du musée des Beaux Arts (la liste définitive des œuvres sera déterminée en accord avec la direction du musée).

Madame Katy Drieu-Seiler prend en charge le transport et l'emballage des œuvres jusqu'au musée des Beaux Arts de Bordeaux, leur retour, ainsi que leur assurance pendant les transports.

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts prend en charge l'organisation matérielle de l'exposition (montage, scénographie, assurance pendant l'exposition, vernissage, communication, démontage, et emballage des œuvres pour le retour)

ARTICLE III: Durée

La présente convention est prévue pour durer jusqu'au retour complet des œuvres.

Elle pourra être résiliée, de part et d'autre, par lettre recommandée avec AR, dans un délai de quinze (15) jours.

La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE IV : modifications

Toutes les modifications à la présente convention feront l'objet d'un avenant négocié par les deux parties.

ARTICLE V : litiges

Tous les litiges seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VI : Election de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
pour Madame Katy Drieu-Seiler tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

Madame Katy Drieu-Seiler	Alain Juppé Maire de la Ville de Bordeaux
--------------------------	--